

N°2024-03/27B

Objet : DECISIONS SUR L'EAU.

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Christophe MANAS.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 20 mars 2024

Le Président expose à l'assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
Résidence ATLANTIS Les Capellans Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2023 suite à fuite sur alimentation générale (9688 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2023 basée sur la consommation moyenne des 3 dernières années soit 5301 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable.</u>
M LELORRAIN Bernard [REDACTED] Latour-bas-Elne	Demande de dégrèvement de la facture solde 2023 suite à une fuite sur canalisation enterrée (988 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2023 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 194 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 97 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable.</u>
M. CANOURGUES Bernard [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2023 suite à une fuite sur canalisation enterrée (42 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2023 basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 33 m ³ . Dégrèvement total, compteur défaillant.	<u>Avis favorable.</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
Mme JULIEN Chantal [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture acompte 2024 suite à une fuite sur canalisation enterrée (4161 m ³ facturés)	Révision de la facturation acompte 2024 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 58 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 29 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable.</u>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

